

**Compte-rendu
des délibérations de la Commune de LUTHENAY-UXELOUP
séance du 14/03/2019**

L' an 2019 et le 14 mars à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Nicolas NOLIN, Maire.

Présents : M. NOLIN Nicolas, Maire, Mmes : DARSY Magali, JOUASSIN Nathalie, NOLIN Joëlle, SCHOONBROODT Françoise, SERPOLET Maryse, MM : FRANÇOIS Daniel, GARNIER Michel, JACQUET Pascal, LEVASSEUR Etienne, MINÉ Jean-Philippe, RIBET Yves

Absent(s) / Excusé(s) : Daniel LAVIELLE a donné pouvoir à Jean-Philippe MINE,
Danièle DAMOISY a donné pouvoir à Yves RIBET,
Elodie RICARD a donné pouvoir à Magali DARSY

Nombres de membre :

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 12

Date de la convocation : 05/03/2019

Date d'affichage : 05/03/2019

Secrétaire de séance : Etienne LEVASSEUR

Lecture et adoption du procès-verbal de la séance du 20/12/2018 : à l'unanimité

SOMMAIRE

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DU LOTISSEMENT 2018
VOTE DU COMPTE DE GESTION DU LOTISSEMENT 2018
AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF DU LOTISSEMENT 2018 AU BUDGET DU LOTISSEMENT 2019
VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE 2018
VOTE DU COMPTE DE GESTION DE LA COMMUNE 2018
AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE 2018 AU BUDGET DU LOTISSEMENT 2019
CHOIX D'UN MAITRE D'ŒUVRE POUR L'EPICERIE
MODIFICATION DES REGIES
FOURRIERE DEPARTEMENTALE



VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DU LOTISSEMENT
(réf : 130/2019)

Afin de permettre au conseil municipal de délibérer sereinement sur le compte administratif 2018 du budget lotissement, M. Nicolas NOLIN, sort de la salle.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- réuni sous la présidence de Yves RIBET, 1er adjoint, élu à l'unanimité par l'assemblée délibérante,
- délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018, dressé par Nicolas NOLIN, Maire,
- après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2018,
- à l'unanimité :
 - * lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

FONCTIONNEMENT

Dépenses		0.00 €
Recettes	0.00€	

INVESTISSEMENT

Dépenses		0.00 €
Recettes	0.00 €	

Résultat de clôture de fonctionnement	+ 2 892,24 €
Résultat de clôture d'investissement	+ 16 627,54 €
Résultat définitif exercice 2018	+ 19 519.78 €

A l'unanimité (pour : 14, contre : 0, abstentions : 0)

VOTE DU COMPTE DE GESTION 2018 DU LOTISSEMENT
(réf : 131/2019)

Le conseil municipal,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2018 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant :

1. sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
2. sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
3. sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appel ni observation ni réserve de sa part.

A l'unanimité (pour : 14, contre : 0, abstentions : 0)

**AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DU
LOTISSEMENT AU BUDGET 2019 DU LOTISSEMENT**
(réf : 132/2019)

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal ayant constaté au COMPTE ADMINISTRATIF LOTISSEMENT 2018, L'EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT POUR UN MONTANT DE 2 892.24 € et l'EXCEDENT D'INVESTISSEMENT POUR UN MONTANT DE 16 627.54 €

DECIDE

- **DE REPORTER LA SOMME DE 2 892.24 €** en section de fonctionnement au compte 002 excédent de fonctionnement reporté - AU BUDGET PRIMITIF 2019 ;

- **DE REPORTER LA SOMME DE 16 627.54€** en section d'investissement au compte 001 - excédent d'investissement reporté - AU BUDGET PRIMITIF 2019 ;

A l'unanimité (pour : 14, contre : 0, abstentions : 0)

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DU BUDGET DE LA COMMUNE
(réf : 133/2019)

Afin de permettre au conseil municipal de délibérer sereinement sur le compte administratif 2018 de la commune, M. Nicolas NOLIN, sort de la salle.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- réuni sous la présidence de Yves RIBET, 1er adjoint, élu à l'unanimité par l'assemblée délibérante,
- délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018, dressé par Nicolas NOLIN, Maire,
- après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018,
- à l'unanimité :
 - * lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

FONCTIONNEMENT

Dépenses	370 645.40 €
Recettes	424 891.66 €

INVESTISSEMENT

Dépenses	172 742.95 €
Recettes	152 195.81 €

Résultat de clôture de fonctionnement	+ 304 343.93€
Résultat de clôture d'investissement	- 66 197.28 €

Solde des restes à réaliser	- 73 610 €
Résultat définitif exercice 2018	+ 164 536.65 €

A l'unanimité (pour : 14, contre : 0, abstentions : 0)

VOTE DU COMPTE DE GESTION 2018 DU BUDGET DE LA COMMUNE
(réf : 134/2019)

Le conseil municipal,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2018 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant :

1. sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
2. sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
3. sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appel ni observation ni réserve de sa part.

A l'unanimité (pour : 14, contre : 0, abstentions : 0)

***AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DE LA
COMMUNE AU BUDGET COMMUNE 2019
(réf : 135/2019)***

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal ayant constaté au COMPTE ADMINISTRATIF 2018, L'EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT POUR UN MONTANT DE 164 536.65 €.

DECIDE

- **DE REPORTER LA SOMME DE 164 536.65 €** en section de fonctionnement au compte 002 excédent de fonctionnement reporté - AU BUDGET PRIMITIF 2019 ;

- **DE REPORTER LA SOMME DE 66 197.28 €** en section d'investissement au compte 001 – déficit d'investissement reporté - AU BUDGET PRIMITIF 2019 ;

- **DE REPORTER LA SOMME DE 139 807.28 €** au compte 1068 - excédent de fonctionnement capitalisés - AU BUDGET PRIMITIF 2019

A l'unanimité (pour : 14, contre : 0, abstentions : 0)

***CHOIX D'UN MAITRE D'ŒUVRE POUR L'ÉPICERIE
(réf : 136/2019)***

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de choisir un maître d'œuvre pour les travaux à engager dans le cadre de la réhabilitation et la mise aux normes du bâtiment destiné à accueillir l'épicerie.

Monsieur RIBET présente trois propositions de maîtrise d'œuvre à l'aide d'un document synthétique mettant en relief et résumant les différences de conditions et de tarifs.

Monsieur RIBET présente également une modification du budget prévu pour ces travaux d'investissement portant la somme totale à

147 072 €.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

-D'accepter la proposition de Maîtrise d'œuvre de Monsieur PERRIN et d'y intégrer les honoraires de pré étude jusqu'aux devis des entreprises.

-D'accepter le nouveau budget des travaux portant la somme totale à 147 072 euros.

A l'unanimité (pour : 15, contre : 0, abstentions : 0)

MODIFICATION DES REGIES **(réf : 137/2019)**

Suite à l'arrêt maladie de madame Peggy BERNARD, régisseur titulaire pour les régies des affouages, des photocopies et de la location de la salle des fêtes le maire expose à l'assemblée la nécessité de les modifier.

Pour plus de simplicité le maire propose de supprimer les trois régies existantes et de créer une seule régie unique regroupant les trois domaines et de nommer madame Alicia MACADRE en régisseur titulaire et Mathieu CAILLOT en régisseur suppléant.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

-De supprimer les trois régies existantes et de créer une nouvelle régie unique regroupant les ventes de vois, de photocopies et les locations de la salle des fêtes.

-De nommer Alicia MACADRE en tant que régisseur titulaire et Mathieu CAILLOT en tant que régisseur suppléant.

-Afin de permettre la prise en compte de changement de personnel ultérieurs de donner délégation au maire pour créer de nouvelles régies et modifier les régies existantes.

A l'unanimité (pour : 15, contre : 0, abstentions : 0)

FOURRIERE DEPARTEMENTALE **(réf : 138/2019)**

Monsieur le Maire expose au à l'assemblée la proposition de convention de prestation de services du refuge de Thiernay au titre de la fourrière départementale.

La convention prévoit un engagement pour 5 années avec des tarifs évolutifs :

- 2019 : 1 € par habitant soit 647 €
- 2020 : 1.10€ par habitant, soit 711.40 €
- 2021 et années suivantes : 1.20 € par habitant soit 776.40 €

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'adhérer à la convention proposée.

A l'unanimité (pour : 15, contre : 0, abstentions : 0)

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :

ENTRETIEN DES ROUTES

Le Conseil Municipal évoque les portions de route sur lesquelles des travaux d'entretien sont à envisager :

- Le caniveau aux Bruyères Radons,
- la route de madame Compos,
- la route dans le bas du bourg,
- la route des Bernolles.

CAMOSINE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler l'adhésion à la Camosine pour l'année 2019 pour un montant égal à 0.25% du budget primitif.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de renouveler cette adhésion.

DEPENSES DU CLUB DE FOOTBALL

Après avoir examiné les demandes de participation au paiement des factures transmises par le club de football le Conseil Municipal décide d'accorder au club une subvention exceptionnelle, en plus de la subvention habituelle, d'un montant de 400 euros.

Cette attribution se fera sous réserve que tout nouveau projet soit accepté par la mairie et le conseil municipal au préalable (sur devis signé et accordé par le maire).

Votants : 15 Pour : 12 Contre : 3

CENTRE SOCIAL

Monsieur le Maire expose les difficultés budgétaires du Centre social avec un déficit pour l'année 2018 d'environ 30 000 euros et la nécessité des efforts financiers que les communes doivent consentir pour assurer son existence :

Chaque conseil municipal concerné doit s'engager à verser une participation correspondant à 7.50 € par habitant, soit une augmentation de 2 € par habitant.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide, à la majorité, d'accepter l'augmentation de 2€ sous réserve du respect de cet engagement par toutes les communes concernées.

Votants : 15 Pour : 13 Contre : 2

AMENAGEMENT ACCES BATIMENTS COMMUNAUX

Monsieur le Maire évoque la nécessité d'engager des travaux pour l'aménagement des accès des bâtiments communaux et présente deux devis :

- Un devis de l'entreprise Centre Voirie pour un montant TTC de 17 206.20€.
- Un devis de l'entreprise Hydr'eau Pro pour un montant TTC de 6 837.72€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'accepter le devis de l'entreprise Hydr'eau Pro.

**Département de la Nièvre
Mairie de Luthenay-Uxeloup
1 rue du Bourg
(58240)**

ACHATS DIVERS

Le Conseil Municipal prévoit l'achat de multiprises pour l'école ainsi que d'une machine à laver le sol pour la salle des fêtes.

Horaire de clôture de la séance : 22 heures 30

Suivent au registre les signatures